



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'ÉDUCATION,**
*en charge de la fonction publique,
de la recherche et de l'enseignement supérieur*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Certificat polynésien d'aptitude professionnelle

POLYVALENT du BÂTIMENT

2015

SOMMAIRE

| | <i>Pages</i> |
|---|--------------|
| ANNEXE I : RÉFÉRENTIELS DU DIPLOME | |
| I.a. Référentiel des activités professionnelles | 4 |
| I.b. Référentiel de certification..... | 17 |
| 1. Activités professionnelles et compétences | 18 |
| 2. Compétences..... | 19 |
| 3. Savoirs associés aux compétences | 27 |
| | |
| ANNEXE II : MODALITÉS DE CERTIFICATION | |
| II.a. Unités constitutives du diplôme | 36 |
| II.b. Règlement d'examen | 37 |
| II.c. Définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation | 38 |
| | |
| ANNEXE III : ORGANISATION DE LA FORMATION | |
| III.a. Stage en milieu professionnel | 56 |
| | |
| ANNEXE IV : TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE EPREUVES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLOME | |
| IV.a. CAPD / CPAP | 59 |

ANNEXE I

RÉFÉRENTIELS DU DIPLÔME

ANNEXE I.a.
RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

1. LE METIER

1.1. LA CIBLE PROFESSIONNELLE

Le titulaire du CPAP PB « Polyvalent du bâtiment » exerce son métier d'ouvrier polyvalent du bâtiment, dans l'exécution de travaux neufs ainsi que dans le cadre d'opérations de rénovation ou de réhabilitation. Il exerce ses activités sous le contrôle d'un supérieur.

1.2. LE CONTEXTE PROFESSIONNEL

1.2.1. Type d'entreprise

Le contexte professionnel est celui des métiers liés au milieu du bâtiment, notamment dans les îles des archipels éloignés de Tahiti. Dans ce contexte, les principaux secteurs d'activités des entreprises sont :

- le gros œuvre ;
- l'installation sanitaire ;
- la charpente ;
- l'électricité.

1.2.2. Place dans l'entreprise

En fonction de type d'organisation qui l'emploie, le titulaire du CPAP PB exerce ses activités individuellement ou au sein d'une équipe.

1.2.3. Conditions de travail et évolution de l'emploi

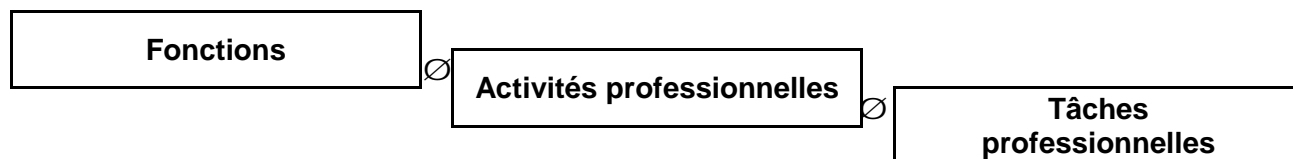
Selon le type d'organisation (entreprise,...), sa taille et les activités qu'elle propose, le titulaire du CPAP PB peut être amené à exercer une grande diversité de tâches ou se spécialiser. La polyvalence caractérise son adaptation à l'emploi particulièrement dans les îles des archipels éloignés de Tahiti.

Sa polyvalence, ses capacités d'initiative, d'autonomie, d'adaptation sont des atouts pour son insertion professionnelle et ses possibilités d'évolution.

En fonction de son expérience et de ses aptitudes, sa qualification professionnelle de niveau V lui permet d'évoluer vers des emplois de niveau supérieur. Le titulaire du CPAP PB peut ainsi évoluer vers des emplois d'ouvrier hautement qualifié. Il peut également devenir chef d'équipe et accéder à l'encadrement de chantier.

2. ACTIVITÉS ET TÂCHES PROFESSIONNELLES

Les activités professionnelles décrites ci-après, déclinées à partir des fonctions d'entreprise, constituent le référentiel des activités professionnelles du CPAP PB. Les activités sont ensuite déclinées en tâches professionnelles selon le schéma général ci-dessous.



LES CHAMPS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du CPAP PB exerce ses activités professionnelles dans les trois champs suivants :

- La maçonnerie ;
- La charpente bois ;
- L'installation sanitaire et l'électricité domestique.

Champ de la maçonnerie

| Fonctions | Activités | Tâches professionnelles |
|-------------|-------------------------------|--|
| Réalisation | 1. Préparer | 1.1 Réaliser des relevés simples |
| | | 1.2 Préparer l'approvisionnement en matériaux et/ou en matériels à son poste de travail |
| | | 1.3 Prendre en compte les consignes verbales ou écrites des tâches à réaliser |
| | | 1.4 Inventorier les équipements de protection individuels et collectifs |
| | | 1.5 Participer à l'implantation d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage simple |
| | 2. Réaliser un ouvrage simple | 2.1 Confectionner et mettre en place une armature |
| | | 2.2 Fabriquer et mettre en place un coffrage |
| | | 2.3 Confectionner et mettre en place un béton courant |
| | | 2.4 Réaliser des petits ouvrages en maçonnerie |
| | | 2.5 Réaliser des enduits en mortier hydraulique |
| | | 2.6 Réaliser une chape |
| | | 2.7 Nettoyer et ranger les matériels en fin de tâche |
| | 3. Gérer les déchets | 3.1 Identifier, trier les déchets et les fluides en vue de leur évacuation ou de leur réemploi |
| | 4. Entretenir les matériels | 4.1 Réaliser l'entretien du matériel utilisé |
| | 5. Echanger des informations | 5.1 Rendre compte de son activité, de ses besoins, de ses difficultés |

Activité 1. Préparer

• Description des tâches

1.1 Réaliser des relevés simples

1.2 Préparer l'approvisionnement en matériaux et/ou en matériels à son poste de travail

1.3 Prendre en compte les consignes verbales ou écrites des tâches à réaliser

1.4 Inventorier les équipements de protection individuels et collectifs

1.5 Participer à l'implantation d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage simple

• Résultats attendus

- Les relevés sont exploitables. Ils précisent des dimensions et permettent d'en déduire les quantités, des matériaux et matériels nécessaires à la fabrication
- Les matériaux et les matériels, y compris de sécurité, permettent la fabrication de l'ouvrage
- Les consignes sont assimilées
- L'implantation est conforme au plan, croquis...

• Conditions de réalisation

- En atelier ou sur chantier
- En autonomie ou en équipe
- Plans et croquis,...
- La matière d'œuvre, le matériel
- Les équipements de sécurité
- Mode opératoire

Activité 2. Réaliser un ouvrage simple

• Description des tâches

| |
|---|
| 2.1 Confectionner et mettre en place une armature |
| 2.2 Fabriquer et mettre en place un coffrage |
| 2.3 Confectionner et mettre en place un béton courant |
| 2.4 Réaliser des petits ouvrages en maçonnerie |
| 2.5 Réaliser des enduits en mortier hydraulique |
| 2.6 Réaliser une chape |
| 2.7 Nettoyer et ranger les matériels en fin de tâche |

• Résultats attendus

- L'armature est confectionnée conformément aux plans, croquis. Elle est positionnée et maintenue dans le coffrage
- Le coffrage est confectionné conformément aux plans, croquis. Il est positionné et maintenu dans les règles de l'art
- Le dosage du béton est respecté. Le béton est réalisé manuellement ou mécaniquement. Il est correctement mis en place
- Les ouvrages en maçonnerie sont réalisés conformément aux règles de l'art
- Les enduits, les chapes, sont réalisés conformément aux règles de l'art
- Les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de sauvegarde de l'environnement sont respectées

• Conditions de réalisation

- En autonomie ou en équipe
- En atelier ou sur chantier
- Plans, croquis, nomenclatures,...
- La matière d'œuvre, le matériel

Activité 3. Gérer les déchets

- **Description des tâches**

3.1 Identifier, trier les déchets et les fluides en vue de leur évacuation ou de leur réemploi

- **Résultats attendus**

- Les fluides et les déchets sont évacués vers les zones de stockage adaptées

- **Conditions de réalisation**

- En atelier ou sur chantier
- Des zones de stockage
- Du matériel

Activité 4. Entretenir les matériels

- **Description des tâches**

4.1 Réaliser l'entretien du matériel utilisé

- **Résultats attendus**

- Le matériel est entretenu. Il est prêt à une nouvelle utilisation
- Rendre compte des dysfonctionnements des matériels

- **Conditions de réalisation**

- Sur chantier
- De l'outillage
- Les consommables sont triés

Activité 5. Echanger des informations

- **Description des tâches**

5.1 Rendre compte de son activité, de ses besoins, de ses difficultés

- **Résultats attendus**

- La consigne est reçue, comprise et mémorisée
- Les difficultés, les besoins sont formalisés

- **Conditions de réalisation**

- En atelier, sur chantier, chez un fournisseur
- Des moyens de communication et de transcription

Champ de la charpente bois

| Fonctions | Activités | Tâches professionnelles |
|--------------------|---------------------------------|---|
| Réalisation | 6. Préparer le travail | 6.1. Participer à la préparation technique d'une réalisation |
| | | 6.2. Quantifier les moyens nécessaires (matériaux, petits matériels) |
| | 7. Fabriquer et mettre en œuvre | 7.1. Organiser la zone de travail et de stockage |
| | | 7.2. Débitier et assembler tout ou partie un ouvrage |
| | | 7.3. Réceptionner l'ouvrage livré et le support |
| | | 7.4. Poser tout ou partie un ouvrage |
| | 8. Gérer les déchets | 8.1. Identifier, trier les déchets et les fluides en vue de leur évacuation ou de leur réemploi |
| | 9. Entretenir des matériels | 9.1. Réaliser l'entretien du matériel utilisé |
| | 10. Echanger des informations | 10.1. Rendre compte de son activité, de ses besoins, de ses difficultés |

Activité 6. Préparer le travail

• Description des tâches

6.1. Participer à la préparation technique d'une réalisation

6.2. Quantifier les moyens nécessaires pour réaliser (matériaux, petits matériels)

• Résultats attendus

- Les quantitatifs, matériaux et matériels, sont établis et permettent de rendre compte des manques à son supérieur
- Les différents éléments nécessaires à la réalisation de son travail sont clairement identifiés et localisés

• Conditions de réalisation

- En autonomie ou en équipe
- En atelier ou sur chantier
- Plans, croquis, relevés,...
- Matériels, matériaux,...

Activité 7. Fabriquer et mettre en œuvre

• Description des tâches

7.1. Organiser la zone de travail et de stockage

7.2. Débiter et assembler tout ou partie un ouvrage

7.3. Réceptionner l'ouvrage livré et le support

7.4. Poser tout ou partie un ouvrage

• Résultats attendus

- La zone de travail et de stockage sont organisées rationnellement
- L'ouvrage ou partie d'ouvrage fabriqué est conforme aux croquis, plans,...
- L'ouvrage et le support sont réceptionnés (matériaux, dimensions, ...). Les non conformités sont signalées
- L'ouvrage est implanté, mis en position et fixé au support
- Les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et de sauvegarde de l'environnement sont respectées

• Conditions de réalisation

- En autonomie ou en équipe
- Sur chantier
- Plans, croquis, relevés,...
- Matériels, matériaux,...

Activité 8. Gérer les déchets

- **Description des tâches**

8.1. Identifier, trier les déchets et les fluides en vue de leur évacuation ou de leur réemploi

- **Résultats attendus**

- Les fluides et les déchets sont évacués vers les zones de stockage adaptées

- **Conditions de réalisation**

- En atelier ou sur chantier
- Des zones de stockage
- Du matériel

Activité 9. Entretenir les matériels

- **Description des tâches**

9.1. Réaliser l'entretien du matériel utilisé

- **Résultats attendus**

- Le matériel est entretenu. Il est prêt à une nouvelle utilisation
- Rendre compte des dysfonctionnements des matériels

- **Conditions de réalisation**

- Sur chantier
- De l'outillage

Activité 10. Echanger des informations

- **Description des tâches**

10.1. Rendre compte de son activité, de ses besoins, de ses difficultés

- **Résultats attendus**

- La consigne est reçue, comprise et mémorisée
- Les difficultés, les besoins sont formalisés

- **Conditions de réalisation**

- En atelier, sur chantier, chez un fournisseur
- Des moyens de communication et de transcription

Champ de l'installation sanitaire et de l'électricité

| Fonctions | Activités | Tâches professionnelles |
|--------------------|---|--|
| Réalisation | 11. Préparer | 11.1. Organiser son poste de travail |
| | | 11.2. Choisir son matériel, ses outils adaptés à la tâche à réaliser |
| | | 11.3. Assurer sa sécurité et celle des autres intervenants |
| | | 11.4. Déterminer les références et les quantités des matériels à installer |
| | 12. Assurer le fonctionnement de tout ou partie d'une installation sanitaire simple | 12.1. Vérifier le matériel livré |
| | | 12.2. Déposer et remplacer des éléments sanitaires |
| | | 12.3. Réparer une installation existante |
| | 13. Remplacer des composants d'une installation électrique existante domestique | 13.1. Consigner sa zone de travail |
| | | 13.2. Remplacer un composant (hors tableau) d'une installation électrique domestique |
| | | 13.3. Assurer les conditions de son intervention en toute sécurité |
| | | 13.4. Diagnostiquer des pannes courantes d'une installation électrique domestique |

Activité 11. Préparer

• Description des tâches

11.1. Organiser son poste de travail

11.2. Choisir son matériel, ses outils adaptés à la tâche à réaliser

11.3. Assurer sa sécurité et celle des autres intervenants

11.4. Déterminer les références et les quantités des matériels à installer

• Résultats attendus

- Le poste de travail est correctement aménagé afin de limiter dans le temps l'intervention et le rendre plus efficace
- L'outillage et le matériel choisis sont adaptés à l'intervention
- Les EPI sont adaptés en fonction de la tâche à réaliser
- L'intervention est signalée aux occupants concernés, aux autres intervenants éventuels
- L'intervention est jugée réalisable dans le respect des règles de l'art, de sécurité et de protection des biens et des personnes
- Les quantités, les références, les temps d'exécution sont clairement définis et transmis

• Conditions de réalisation

- En atelier ou sur chantier
- En autonomie ou en équipe
- Une installation sanitaire existante
- Une installation électrique domestique existante
- Des matériels, notices de montage, catalogues fournisseurs
- Les équipements de sécurité (EPI)

Activité 12. Assurer le fonctionnement de tout ou partie d'une installation sanitaire simple

• Description des tâches

12.1. Vérifier le matériel livré

12.2. Déposer et remplacer des éléments sanitaires

12.3. Réparer une installation existante

• Résultats attendus

- Le matériel livré est conforme à la commande. Les erreurs sont signalées
- Les matériels, les accessoires, les matériaux sont stockés avec soin
- Le remplacement des organes, de l'appareil sont effectués conformément aux notices, aux schémas, aux plans. Les consignes de pose sont respectées
- L'intervention permet d'effectuer la mise en fonctionnement de l'installation sanitaire existante. Les éventuels dysfonctionnements repérés sont corrigés

• Conditions de réalisation

- En atelier ou sur chantier
- En autonomie ou en équipe
- Une installation sanitaire existante
- Des matériels, notices de montage, catalogues fournisseurs
- Les équipements de sécurité (EPI)

Activité 13. Remplacer des composants d'une installation électrique existante domestique

• Description des tâches

13.1. Consigner sa zone de travail

13.2. Remplacer un composant (hors tableau) d'une installation électrique domestique

13.3. Assurer les conditions de son intervention en toute sécurité

13.4. Diagnostiquer des pannes courantes d'une installation électrique domestique

• Résultats attendus

- L'installation est consignée. L'intervention est signalée
- L'intervention permet la mise en service normale de l'installation
- Le poste de travail, les consignes et les procédures de sécurité sont respectées
- Le diagnostic est posé, il permet l'intervention
- Le lieu d'intervention est rendu propre et les déchets sont triés et évacués
- Le compte rendu relate l'intervention avec précision

• Conditions de réalisation

- Sur chantier
- En autonomie ou en équipe avec habilitation électrique
- Une installation électrique domestique existante
- Des matériels, notices de montage, catalogues fournisseurs
- Les équipements de sécurité (EPI)

ANNEXE I.b.
RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

1. ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET COMPÉTENCES

| CPAP : Polyvalent du Bâtiment | C1. Préparer et organiser son poste de travail | C2. Evaluer les besoins en matériaux, matériels et équipements | C3. Réaliser des relevés exploitables | C4. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité | C5. Nettoyer, ranger et entretenir le matériel | C6. Rendre compte des dysfonctionnements des matériels | C7. Consigner une zone de travail | C8. Trier et évacuer les déchets vers les zones appropriées | C9. Communiquer et rendre compte de son activité | C10. Réaliser, un ouvrage simple en maçonnerie | C11. Réaliser et mettre en œuvre un ouvrage simple en charpente bois | C12. Assurer la mise en service d'une installation sanitaire simple | C13. Assurer la maintenance d'une installation électrique domestique |
|---|--|--|---------------------------------------|---|--|--|-----------------------------------|---|--|--|--|---|--|
| | A : Maçonnerie | | | | | | | | | | | | |
| Réalisation | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Préparer | | | | | | | | | | | | | |
| 2. Réaliser un ouvrage simple | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Gérer les déchets | | | | | | | | | | | | | |
| 4. Entretenir les matériels | | | | | | | | | | | | | |
| 5. Echanger des informations | | | | | | | | | | | | | |
| B : Charpente bois | | | | | | | | | | | | | |
| Réalisation | | | | | | | | | | | | | |
| 6. Préparation du travail | | | | | | | | | | | | | |
| 7. Fabriquer et mettre en œuvre | | | | | | | | | | | | | |
| 8. Gérer les déchets | | | | | | | | | | | | | |
| 9. Entretenir des matériels | | | | | | | | | | | | | |
| 10. Echanger des informations | | | | | | | | | | | | | |
| C : Installation sanitaire et électricité domestique | | | | | | | | | | | | | |
| 11. Préparation | | | | | | | | | | | | | |
| 12. Assurer le fonctionnement de tout ou partie d'une installation sanitaire simple | | | | | | | | | | | | | |
| 13. Remplacer des composants d'une installation électrique existante domestique | | | | | | | | | | | | | |

2. COMPÉTENCES

| C1. Préparer et organiser son poste de travail | | |
|--|---|--|
| Données | Compétences détaillées | Critères et/ou indicateurs de performance |
| <ul style="list-style-type: none"> - Consignes - Plans, C.C.T.P, quantitatif - P.P.S.P.S. - Modes opératoires - Fiches techniques - Fiches qualité - Postes de travail en atelier et/ou sur le chantier - Machines, matériels et outillages de taille/levage - Dispositifs de sécurité - Données orales ou écrites | <ul style="list-style-type: none"> - Identifier l'ouvrage ou partie à réaliser - Identifier chaque outil et petit matériel - Disposer rationnellement les matériels et les outillages à utiliser - Lister les matériaux et matériels. - Installer les outillages et organes de sécurité sur les machines fixes ou portatives | <ul style="list-style-type: none"> - L'ouvrage est correctement identifié - Les outils et le matériel sont correctement identifiés - L'organisation du poste et de son environnement est conforme aux données et aux règles : <ul style="list-style-type: none"> - d'ergonomie - de qualité - de prévention et de sécurité - L'outillage choisi est adapté - Les manques ou excès signalés sont réels |

| C2. Evaluer les besoins en matériaux, matériels et équipements | | |
|--|---|---|
| Données | Compétences détaillées | Critères et/ou indicateurs de performance |
| <ul style="list-style-type: none"> - Dossier technique <ul style="list-style-type: none"> - Descriptif, CCTP - Tolérances - Catalogues - Mode opératoire | <ul style="list-style-type: none"> - Quantifier les matériaux et/ou les matériels pour la réalisation de l'ouvrage | <ul style="list-style-type: none"> - Les matériels et matériaux nécessaires sont suffisants à la bonne réalisation de la tâche |

| C3. Réaliser des relevés exploitables | | |
|--|--|--|
| Données | Compétences détaillées | Critères et/ou indicateurs de performance |
| <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrage ou partie d'ouvrage. - Piquets et planches - Consignes orales ou écrites - Plans de masse - Plan de détail de la zone concernée - Mode opératoire (PPSPS) | <ul style="list-style-type: none"> - Exécuter un croquis, un schéma à main levée ou un relevé. - Tracer un ouvrage (trait de niveau, fondation, mur, escalier droit ...) - Installer les chaises d'implantations - Se repérer face à une implantation ou à un ouvrage existant | <ul style="list-style-type: none"> - Les documents sont exploitables. - Les tracés sont vérifiables - Les chaises sont stables - La position, les dimensions, la nature de l'ouvrage sont bien identifiées |

| C4. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité | | |
|---|---|--|
| Données | Compétences détaillées | Critères et/ou indicateurs de performance |
| <ul style="list-style-type: none"> - Sanitaires, douches, réfectoires, vestiaires - Trousse de premiers secours - Carnet de soins - Matériel et matériaux de protection (protection de trémie, garde-corps, films plastiques, cabochons...) - Protections individuelles (casques, lunettes, masques, gants, chaussures...) - Lave-bottes - Matériel de nettoyage | <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les EPI - Respecter les règles d'hygiènes - Poser et maintenir en état les protections collectives | <ul style="list-style-type: none"> - Le chantier est maintenu propre - La santé et l'intégrité physique personnelles et collectives sont préservées - Les vêtements de travail sont entretenus régulièrement - Le respect des conditions d'hygiène et de sécurité valorise le métier et l'entreprise |

| C5. Nettoyer, ranger et entretenir le matériel | | |
|---|---|--|
| Données | Compétences détaillées | Critères et/ou indicateurs de performance |
| <ul style="list-style-type: none"> - Fiches techniques - Notices et carnets d'entretien - Zones de stockages - Consignes - Produits - Lieu et zone appropriés | <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer les outillages individuels et collectifs - Maintenir en état d'utilisation les matériels et équipements - Ranger et ou stocker les Outillages, matériels et équipement | <ul style="list-style-type: none"> - Outillages et matériels sont propres - Les outils, matériels et équipements rangés sont en état d'utilisation - Les anomalies sont signalées |

| C6. Rendre compte des dysfonctionnements des matériels | | |
|--|---|--|
| Données | Compétences détaillées | Critères et/ou indicateurs de performance |
| <ul style="list-style-type: none"> - Consignes - Matériels - Fiche de travail | <ul style="list-style-type: none"> - Rendre compte d'une activité de maintenance | <ul style="list-style-type: none"> - Les aléas sont identifiés et exprimés oralement ou par écrit |

| C7. Consigner une zone de travail | | |
|--|---|---|
| Données | Compétences détaillées | Critères et/ou indicateurs de performance |
| <ul style="list-style-type: none"> - Consignes orales ou écrites - Mode opératoire (PPSPS) - Plans - Matériel et équipement de balisage et d'information - Plate-forme de travail (échafaudage, nacelle...) <p>Consignes relatives à la sécurité des personnes et des biens</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Préparer l'aire de travail et de stockage des matériels, matériaux, déblais et déchets en respectant les règles de sécurité et d'hygiènes | <ul style="list-style-type: none"> - La sécurité des personnes et des biens sont assurées et assurent une bonne réalisation des travaux. |

| C8. Trier et évacuer les déchets vers les zones appropriées | | |
|---|---|---|
| Données | Compétences détaillées | Critères et/ou indicateurs de performance |
| <ul style="list-style-type: none"> - Benne à gravats, zone de stockage | <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer le tri sélectif des différents types de déchets. <ul style="list-style-type: none"> - produits revalorisés - produits détruits - produits récupérés et stockés - Évacuer les déchets | <ul style="list-style-type: none"> - L'identification et le tri sont réalisés sans erreur. - Les consignes sont respectées - Les déchets sont évacués vers les zones appropriées |

| C9. Communiquer et rendre compte de son activité | | |
|---|--|---|
| Données | Compétences détaillées | Critères et/ou indicateurs de performance |
| <ul style="list-style-type: none"> - Intervenants de la construction, - Outils de communication - Fiche de travail - Mode opératoire - Consignes orales et /ou écrites | <ul style="list-style-type: none"> - Identifier l'interlocuteur - Communiquer oralement - Communiquer par écrit - Représenter l'entreprise - Se présenter et présenter l'entreprise - Utiliser les moyens de communication | <ul style="list-style-type: none"> - L'interlocuteur est identifié - Le message écrit et/ou oral définit correctement l'activité - Bonne utilisation des moyens de communication |

C10. Réaliser, un ouvrage simple en maçonnerie

| Données | Compétences détaillées | Critères et/ou indicateurs de performance |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Le type de maçonnerie- Surface, volume de maçonnerie- Moyens manuels ou mécaniques <ul style="list-style-type: none">- C.C.T.P- Plans- Détails- Matériaux- Outillage de pose- D.T.U. <ul style="list-style-type: none">- Niveaux- Matériel pour guides, aplombs, alignements- Matériel pour contrôles | <ul style="list-style-type: none">- Préparer le liant (mortier, colle)<ul style="list-style-type: none">- Choisir le type de mortier à utiliser- Déterminer la quantité de mortier- Effectuer le dosage des composants- Effectuer le mélange - Poser en assurant les liaisons, l'appareillage et la régularité des joints<ul style="list-style-type: none">- Repérer l'implantation de l'ouvrage- Reconnaître l'appareillage, le positionner, déterminer l'épaisseur des joints- Vérifier l'aspect des matériaux- Stocker et manutentionner avec soin les matériaux- Effectuer la pose en respectant l'implantation et le calepinage du départ, des matériaux et des joints - Assurer les aplombs, les niveaux, l'alignement, les cotes brutes et finies<ul style="list-style-type: none">- Vérifier l'aplomb des guides- S'assurer des niveaux, tracés, reports de cotes- Vérifier les alignements- Contrôler en cours d'exécution, aplombs, niveaux, alignements, cotes | <ul style="list-style-type: none">- Le volume de mortier préparé est suffisant- Les proportions sont respectées- Le mélange est homogène <ul style="list-style-type: none">- L'implantation est respectée et suivie- L'appareillage est correctement réalisé- La pose est correctement réalisée dans les limites des tolérances (cotes, niveaux, aplombs)- Le temps conseillé est respecté- L'ouvrage est régulier et harmonieux <ul style="list-style-type: none">- Les tolérances dimensionnelles indiquées dans les D.T.U sont respectées |

C11. Réaliser et mettre en œuvre un ouvrage simple en charpente bois**C11.1 Réaliser un ouvrage simple en charpente bois**

| Données | Compétences détaillées | Critères et/ou indicateurs de performance |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Matériels de traçage - Feuille de données numériques et/ou graphiques. - Feuille de débit - Matériels fixes et portatifs - Pièces de bois droites - Plan d'exécution - Matériel de corroyage - Fiche de procédure et/ou documentation technique sur les matériels - Plan d'exécution. - Épure - Données écrites et orales. - Outillage manuel. - Matériel électroportatif - Fiches de procédures d'application des produits. - Moyens de traitement. - Moyens de protection. - Matériel de manutention - Transpalettes manuels - Espace de stockage | <ul style="list-style-type: none"> - Tracer des éléments de charpente sur épure à échelle réelle - Tracer des éléments d'après des données numériques et/ou graphiques. - Tronçonner et déligner les bois massifs - Corroyer ou calibrer les bois massifs - Usiner les liaisons (<i>mortaiser, tenonner, entailler, percer, défoncer, etc.</i>) - Effectuer l'assemblage d'une structure plane simple. - Effectuer les opérations : <ul style="list-style-type: none"> - clouage, - chevillage, - boulonnage, - vissage, etc... - Appliquer les produits de traitement et de finition. - Stocker et ranger rationnellement les matériaux, matériels, produits et ouvrages | <ul style="list-style-type: none"> - Les tracés sont conformes à l'épure et utilisables par d'autres exécutants. - Les tracés sont conformes aux données. - Les opérations d'usinage sont conformes aux tracés. - Le ou les éléments réalisés sont conformes aux données. - Les tracés sont respectés. - Les liaisons sont conformes aux consignes données et aux contraintes de fabrication. - L'ensemble monté est conforme à l'épure ou/aux données. - Les opérations effectuées sont conformes aux procédures et correspondent aux données - Le traitement est conforme aux fiches de procédures et respecte les règles d'hygiène et de sécurité. - Les matériels et matériaux sont manipulés et stockés suivant les consignes |

C11.2. Mise en œuvre d'une charpente bois simple

| Données | Compétences détaillées | Critères et/ou indicateurs de performance |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Les référentiels, tracés... - Les structures existantes, les supports, etc... - Plan d'implantation - Matériels de traçage - Matériels de nivellement - Toutes pièces en contact avec le gros-œuvre. - Les produits de fixation : <ul style="list-style-type: none"> - scellements hydrauliques, chimiques (colle, mastic) - fixations mécaniques (chevilles, expansions...) | <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et vérifier les référentiels existants : <ul style="list-style-type: none"> - niveau de sol brut, sol fini... - aplomb des murs, des baies... - axes et alignement - Tracer l'implantation des éléments et ouvrages - Poser, régler et fixer les pièces de liaison avec le gros-œuvre. | <ul style="list-style-type: none"> - Les référentiels existants sont identifiés et vérifiés d'après les données du dossier - Les axes, alignements et repères sont implantés sans erreur. - Les niveaux de référence sont correctement positionnés - La pose ainsi que la fixation au gros-œuvre est conforme aux données. |

| C12. Assurer la mise en service d'une installation sanitaire simple | | |
|--|---|---|
| C12.1 Vérifier le matériel livré | | |
| Données | Compétences détaillées | Critères et/ou indicateurs de performance |
| <ul style="list-style-type: none"> - Bon de commande - Bon de livraison - Notices techniques fabricant Documents techniques, Normes - Document de réception - Moyens de communication | <ul style="list-style-type: none"> - Inventorier et répertorier les matériels, matériaux - Vérifier leurs caractéristiques - Informer oralement ou par écrit tout dysfonctionnements, erreurs ou dommages | <ul style="list-style-type: none"> - Les éléments sont reconnus - Les éléments sont examinés avec méthode - Les caractéristiques techniques sont clairement identifiées et répondent au problème posé - Les dysfonctionnements, erreurs ou dommages sont signalés à la hiérarchie avec précision |
| C12.2 Déposer et remplacer des éléments sanitaires | | |
| Données | Compétences détaillées | Critères et/ou indicateurs de performance |
| <ul style="list-style-type: none"> - Une installation existante, un plan, un schéma, une notice technique - Une installation existante - Un dossier technique - Moyens de manutention, de fixation, outillages, caractéristiques des appareils - Outillages - Une installation existante ou simulée - Outillages - EPI - Notices techniques | <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser ou élaborer un mode opératoire simple en vue de l'intervention - Vérifier la faisabilité de l'intervention en fonction des réseaux existants - Définir les moyens d'interventions, les outillages - Déposer les appareils - Equiper et poser les appareils | <ul style="list-style-type: none"> - Le mode opératoire respecte l'ordre chronologique - Toutes les étapes sont répertoriées - Un diagnostic précis, une solution pertinente - L'outillage nécessaire est adapté - Les moyens d'interventions permettent de travailler en sécurité - Les appareils sont déposés sans dommage - La gestion des déchets est assurée - L'équipement et la pose respectent les règles de l'art - Le matériel est posé conformément aux notices de montage - Le lieu d'intervention est laissé en parfait état de propreté |
| C12.3 Réparer une installation existante | | |
| Données | Compétences détaillées | Critères et/ou indicateurs de performance |
| <ul style="list-style-type: none"> - Une installation réelle ou simulée - Une partie d'ouvrage | <ul style="list-style-type: none"> - Réparer, modifier ou entretenir une partie d'une installation existante | <ul style="list-style-type: none"> - Les opérations sont effectuées méthodiquement sans perturbation sur le fonctionnement global |

| C13. Assurer la maintenance d'une installation électrique domestique | | |
|--|---|---|
| C13.1 Consigner sa zone de travail | | |
| Données | Compétences détaillées | Critères et/ou indicateurs de performance |
| <ul style="list-style-type: none"> - La documentation technique - La liste des matériels et constituants nécessaires | <ul style="list-style-type: none"> - Préparer et organiser son poste de travail | <ul style="list-style-type: none"> - Tous les outils et matériels nécessaires à la réalisation du travail sont rassemblés et contrôlés - Le balisage du poste est fidèle à la réglementation et aux consignes de sécurité |
| C13.2 Remplacer un composant défectueux d'une installation électrique domestique (hors tableau) | | |
| Données | Compétences détaillées | Critères et/ou indicateurs de performance |
| <ul style="list-style-type: none"> - Le nouveau constituant ainsi que les documents techniques - Le bon d'intervention - Les appareils de mesure appropriés - Les consignes relatives à la sécurité des personnes et des biens - Les équipements de protection individuelle - Les équipements collectifs de sécurité adaptés aux risques | <p style="text-align: center;">Hors tension</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localiser le constituant et ou le composant défectueux et le remplacer - Effectuer les tâches d'entretien des équipements <ul style="list-style-type: none"> - Par nettoyage - Par remplacement d'éléments <p style="text-align: center;">En présence de tension</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler le fonctionnement du constituant après le remplacement | <ul style="list-style-type: none"> - Le composant, le constituant sont identifiés - Les raccordements sont repérés - Les travaux sont effectués en appliquant les règles en vigueur - L'ordre logique des opérations de remise en service est respecté |
| C13.3 Assurer les conditions de son intervention en toute sécurité | | |
| Données | Compétences détaillées | Critères et/ou indicateurs de performance |
| <ul style="list-style-type: none"> - A partir du descriptif d'une situation professionnelle, donne : <ul style="list-style-type: none"> - Une documentation technique - Un bon d'intervention - Une fiche de maintenance ou d'entretien - Les schémas électriques - Les consignes de sécurité - Le PPSPS - La liste des outillages et appareils de mesure adaptés | <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des consignes de sécurité écrites ou verbales relatives à son intervention - Respecter les prescriptions du Plan de Sécurité et de Protection de la Santé | <ul style="list-style-type: none"> - La restitution des consignes est conforme aux prescriptions et recommandations transmises - Le lieu de l'intervention est identifié - La zone de travail est identifiée - Les consignes de sécurité relatives à la réalisation sont repérées dans le PPSPS |

| C13.4 Diagnostiquer des pannes courantes d'une installation électrique domestique | | |
|--|--|--|
| <i>Données</i> | <i>Compétences détaillées</i> | <i>Critères et/ou indicateurs de performance</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> - A partir d'une installation ou d'un équipement électrique on donne : - Le dossier technique et les notices - Les procédures de mise en service - Les appareils de mesure adaptés - Les EPI - Les équipements collectifs de sécurité adaptés | <ul style="list-style-type: none"> - Rassembler et collecter les éléments, documents nécessaires à la réalisation de la tâche - Associer les éléments réels d'une installation aux symboles graphiques normalisés - Procéder aux contrôles d'usage hors tension - Procéder aux contrôles d'usage en présence de tension - Effectuer les essais fonctionnels de tout ou partie de l'installation - Régler et configurer les matériels électriques | <ul style="list-style-type: none"> - Les documents nécessaires sont rassemblés - Les éléments de l'installation sont bien associés aux différents symboles - La vérification de la continuité électrique, la vérification d'absence de court-circuit, le contrôle d'isolement sont impérativement réalisés - Tous les contrôles nécessaires sont correctement réalisés - La procédure de mise en service est conduite avec méthode - Les réglages et paramétrages respectent les procédures établies par les constructeurs |

3 SAVOIRS ASSOCIÉS AUX COMPÉTENCES

3.1. SAVOIRS ASSOCIÉS

| | | |
|------|---|---------|
| S1. | Organisation de l'acte, de construire et de la maintenance, et les étapes d'exécution | Page 30 |
| S2. | Communication technique | |
| S3. | Les ouvrages | Page 31 |
| S4. | Les matériaux | |
| S5. | Notions de maçonnerie | Page 32 |
| S6. | Notions de charpente | |
| S7. | Notions d'électricité | Page 33 |
| S8. | Notions d'une installation sanitaire | |
| S9. | Santé et sécurité au travail et environnement | Page 34 |
| S10. | Contrôle de la qualité | |

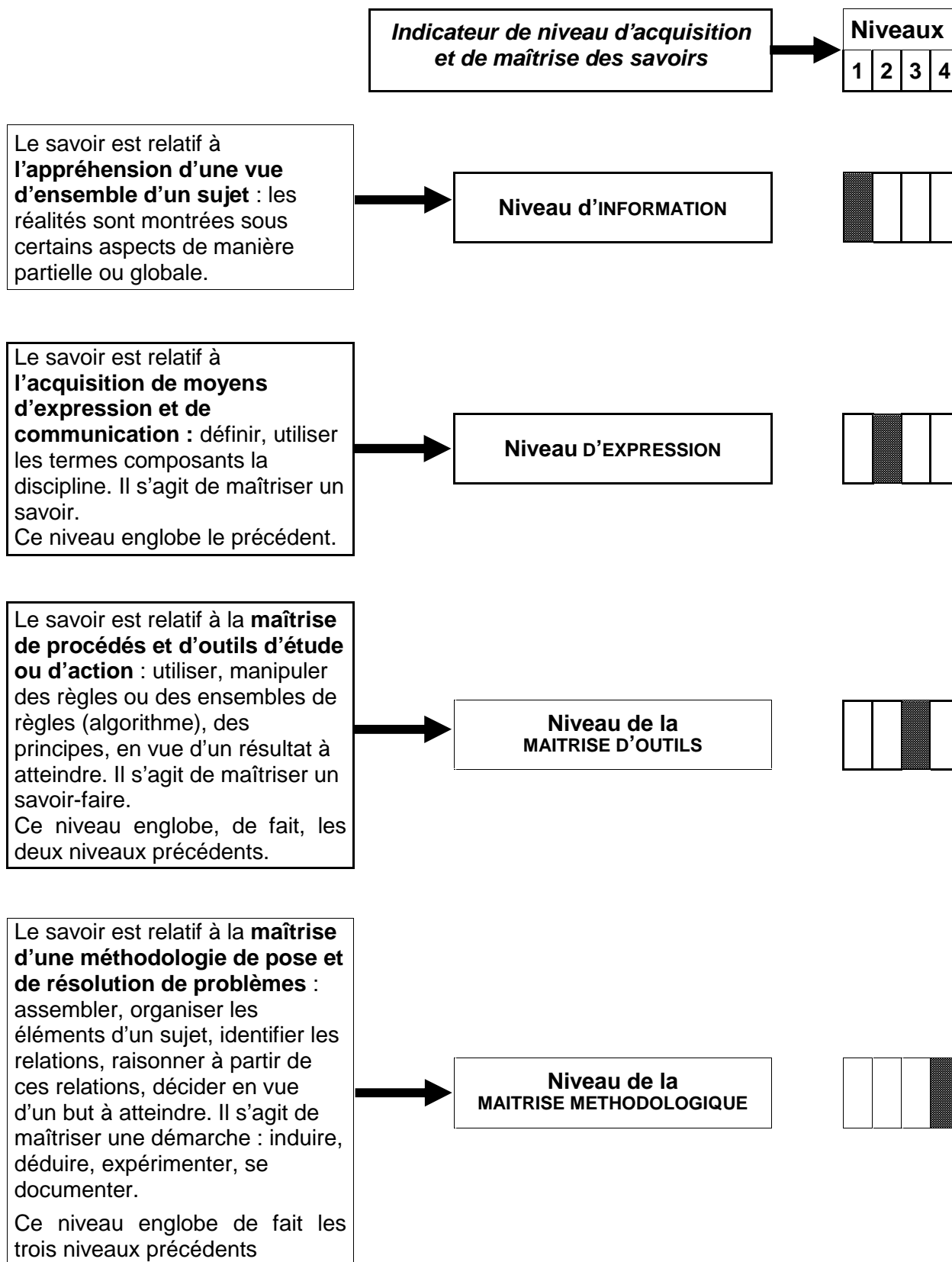
3.2. SAVOIRS ASSOCIÉS AUX COMPÉTENCES

| Savoirs | Compétences terminales | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|---------------------------------------|---|--|--|-----------------------------------|--|--|--|--|---|--|
| | C1. Préparer et organiser son poste de travail | C2. Evaluer les besoins en matériaux, matériels et équipements | C3. Réaliser des relevés exploitables | C4. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité | C5. Nettoyer, ranger et entretenir le matériel | C6. Rendre compte des dysfonctionnements des matériels | C7. Consigner une zone de travail | C8. Triier et évacuer les déchets vers les zones appropriées | C9. Communiquer et rendre compte de son activité | C10. Réaliser, un ouvrage simple en maçonnerie | C11. Réaliser et mettre en œuvre un ouvrage simple en charpente bois | C12. Assurer la mise en service d'une installation sanitaire simple | C13. Assurer la maintenance d'une installation électrique domestique |
| S1. Organisation de l'acte, de construire et de la maintenance, et les étapes d'exécution | | | | | | | | | | | | | |
| S2. Communication technique | | | | | | | | | | | | | |
| S3. Les ouvrages | | | | | | | | | | | | | |
| S4. Les matériaux | | | | | | | | | | | | | |
| S5. Notions de maçonnerie | | | | | | | | | | | | | |
| S6. Notions de charpente | | | | | | | | | | | | | |
| S7. Notions d'électricité | | | | | | | | | | | | | |
| S8. Notions d'une installation sanitaire | | | | | | | | | | | | | |
| S9. Santé et sécurité au travail et environnement | | | | | | | | | | | | | |
| S10. Contrôle de la qualité | | | | | | | | | | | | | |

3.3. SPECIFICATION DES NIVEAUX D'ACQUISITION ET DE MAITRISE DES SAVOIRS

Les savoirs associés aux compétences ont été organisés autour de thèmes distincts (S1 à Sn), listés ci-dessous. Pour chaque thème sont ensuite définis :

- les connaissances (partie de gauche),
- les niveaux d'acquisition et de maîtrise de ces connaissances dont la définition est précisée ci-après.



3.4. CONTENU DES SAVOIRS

| S1. Organisation de l'acte, de construire et de la maintenance, et les étapes d'exécution | Niveau | | | |
|--|--------|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 |
| S1.1. Intervenants dans l'acte de construire - Maître d'ouvrage - Maître d'œuvre - Bureau de contrôle - Service urbanisme - Service hygiène et sécurité | | | | |
| S1.2. Règles d'urbanisme - POS - PGA - PROSPECT - Délimitations | | | | |
| S1.3. convention collective - Gros-œuvre - Charpente - Installation sanitaire - Installation électrique | | | | |

| S2. Communication technique | Niveau | | | |
|--|--------|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 |
| S2.1. Documents graphiques - Plans : - Masse, situation, façade, coupe, de détails - D'ensemble, de fabrication, de définition, section, épure - Installation électrique - Installation sanitaire | | | | |
| S2.2. Conventions et normes - Cotation - Echelle - Trait - Format - Convention du dessin technique | | | | |
| S2.3. Expression technique graphique et orale - Croquis - Epure - Calepinage - Schéma | | | | |
| S2.4. Documents descriptifs - CCTP - PPSPS - Descriptif technique - Notice | | | | |
| S2.5 Documents réglementaires - DTU, AFNOR | | | | |

| S3. Les ouvrages | Niveau | | | |
|--|--------|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 |
| S3.1. Fonctions du bâtiment - ERP - Maison individuelle | | | | |
| S3.2. Principaux ouvrages du bâtiment - Système des fondations - Dalle - Longrine - Murs - Chaînage - Charpente - Ossature - Toiture | | | | |
| S3.3. Dispositions constructives - Maçonnerie : Longueur de scellement, recouvrement, ferrailage de principe, ancrage - Charpente : - Les assemblages, fixations | | | | |

| S4. Les matériaux | Niveau | | | |
|--|--------|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 |
| S4.1. Matériaux - Granulats, liant, acier, - Bois et dérivés : - Les caractéristiques physiques des matériaux et produits - Les caractéristiques mécaniques des matériaux - Les anomalies et altérations des bois | | | | |
| S4.2. Produits manufacturés du métier - Bloc, BBM, pré-dalle et poutre préfa - Cuivre, PER, PVC..... - Quincaillerie (visserie, boulonnerie, pointe, clous.....) - Conducteur, gaine, canalisation et goulotte | | | | |

| S5. Notions de maçonnerie | Niveau | | | |
|--|--------|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 |
| S5.1. Matériels et outillages | | ■ | | |
| S5.2.. Installation de chantier | | ■ | | |
| S5.3. Implantation. | | ■ | | |
| S5.4. Techniques de maçonnerie | | | ■ | |
| S5.5. Coffrage | | | ■ | |
| S5.6. Réalisation des armatures | | | ■ | |
| S5.7. Fabrication et mise en œuvre de béton | | | ■ | |
| S5.8. Application et projection de produits | ■ | | | |
| S5.9. Manutention, conditionnement, stockage et chargement | | ■ | | |
| S5.10. Préfabrication d'ouvrages | | ■ | | |
| S5.11. Etaisement | | ■ | | |
| S5.12. Echafaudage | | | ■ | |
| S5.13. Moyens et techniques de rénovation ou de Réhabilitation | ■ | | | |

| S6. Notions de charpente | Niveau | | | |
|---|--------|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 |
| S6.1. Les techniques d'assemblage et de montage | | | ■ | |
| S6.2. Les techniques de traitement et de finition | | ■ | | |
| S6.3. Les techniques de manutention, stockage, chargement et transport | | ■ | | |
| S6.4. Les techniques de levage et de pose - Les techniques d'implantation - Les techniques de levage/mise en position | | ■ | | |
| S6.5. L'organisation des processus - Les étapes de la fabrication et du levage - L'organisation de la phase et de la sous-phase - L'organisation du poste de travail | | | ■ | |

| S7. Notions d'électricité | Niveau | | | |
|---|--------|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 |
| S7.1. Eclairage - Les différents procédés d'éclairage - Les principes de fonctionnement - Les différents composants | | | | |
| S7.2. Les canalisations électriques - Identification des différentes canalisations - Choix du mode pose - Respect des normes et contraintes de pose - Séparation des courants | | | | |
| S7.3. Appareillage basse tension - Principes de protection - Les éléments constitutifs d'une installation domestique - Les raccordements | | | | |
| S7.4. Le risque électrique - Normes et textes réglementaires : - Les dangers du courant électrique - La protection des personnes - Protection des biens et installations - La formation et les habilitations | | | | |

| S8. Notions d'une installation sanitaire | Niveau | | | |
|--|--------|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 |
| S8.1. Les réseaux fluidiques - Les différents réseaux fluidiques - Les différents organes - Les types de raccordements - Les règles de pose | | | | |
| S8.2. Les installations et équipements - Les différents appareils et leurs utilisations - Les équipements et accessoires adaptés | | | | |
| S8.3. Les matériaux et accessoires - Les différents produits (cuivre, PVC, raccords...) - Les fiches techniques, les notices | | | | |
| S8.4. Les étapes de la mise en œuvre - Les liaisons et leurs caractéristiques essentielles - Les différents types d'assemblage (soudage, mécanique, colle) - Utiliser les références existantes (trait de niveau, symétrie) - Les différents moyens de manutention, de stockage, de transport - Les documents de livraison et de commande | | | | |

| S9. Santé et sécurité au travail et environnement | Niveau | | | |
|---|--------|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 |
| S9.1. Les missions générales des acteurs de la prévention | | | | |
| S9.2. Les principaux risques liés à son poste de travail | | | | |
| S9.3. Conduite à tenir en cas d'accident (SST) | | | | |
| S9.4. Les équipements de protection adaptés | | | | |
| S9.5. La maintenance de premier niveau de l'outillage | | | | |
| S9.6. Les circuits d'élimination des déchets de chantier | | | | |
| S9.7. Protection de l'environnement | | | | |
| S9.8. Risques spécifiques | | | | |
| S9.9. Travail en hauteur | | | | |

| S10. Contrôle de la qualité | Niveau | | | |
|------------------------------------|--------|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 |
| S10.1. Le concept de qualité | | | | |
| S10.2. Les types de contrôle | | | | |
| S10.3. Les moyens de contrôle | | | | |
| S10.4. Les procédés de contrôle | | | | |

ANNEXE II

MODALITÉS DE CERTIFICATION

ANNEXE II.a. : UNITES CONSTITUTIVES DU DIPLOME

La définition des unités constitutives du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches, compétences et savoirs professionnels sont concernés et dans quel contexte. Il s'agit à la fois :

- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience ;
- d'établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles, afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Le tableau ci-après met en relation les fonctions, les unités et les compétences.

| FONCTIONS | UNITES | COMPETENCES |
|---|-----------------------------------|--|
| Réalisation maçonnerie Réalisation charpente bois Réalisation d'une installation sanitaire et électricité domestique | U1 Préparation d'une intervention | C1. Préparer et organiser son poste de travail |
| | | C2. Evaluer les besoins en matériaux, matériels et équipements |
| | | C3. Réaliser des relevés exploitables |
| | | C4. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité |
| | | C5. Nettoyer, ranger et entretenir le matériel |
| | | C6. Rendre compte des dysfonctionnements des matériels |
| | | C7. Consigner une zone de travail |
| | | C8. Trier et évacuer les déchets vers les zones appropriées |
| | | C9. Communiquer et rendre compte de son activité |
| | | C10. Réaliser, un ouvrage simple en maçonnerie |
| | | C11. Réaliser et mettre en œuvre un ouvrage simple en charpente bois |
| | | C12. Assurer la mise en service d'une installation sanitaire simple |
| | | C13. Assurer la maintenance d'une installation électrique domestique |
| | U2 Réalisations | |

ANNEXE II.b.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

| EPREUVES | | | Candidats | | |
|--|--------------|--------------|--|--|--------------|
| | | | Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités | Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissement privé) Au titre de leur expérience professionnelle Enseignement à distance | |
| <i>Nature des épreuves</i> | <i>Unité</i> | <i>Coef.</i> | <i>Forme</i> | <i>Forme</i> | <i>Durée</i> |
| UNITÉS PROFESSIONNELLES | | | | | |
| EP1 Préparation d'une intervention | UP1 | 5+1 (2) | CCF (1) 1+1 situations d'évaluation | Ponctuelle Pratique | 2 h+1 h (3) |
| EP2 Réalisations | UP2 | 8 | CCF 2 situations d'évaluation | Ponctuelle pratique | 8 h |
| UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL | | | | | |
| EG1 – Français et histoire – géographie – Enseignement moral et civique | UG1 | 3 | CCF | Ponctuelle écrite ou orale | 2 h15 |
| EG2 – Mathématiques – sciences | UG2 | 2 | CCF | Ponctuelle écrite | 2 h |
| EG3 – Éducation physique et sportive | UG3 | 1 | CCF | Ponctuelle | 1 h |
| Épreuve facultative : Langue vivante (4) | UF | | Ponctuelle orale 20min | Ponctuelle orale | 20min |
| (1) Contrôle en cours de formation ; (2) Dont coefficient 1 pour la prévention santé environnement ; (3) 1 heure pour la pour la prévention santé environnement ; (4) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur. Seuls les points supérieurs à la note de 10/20 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation. | | | | | |

ANNEXE II.c.
DÉFINITION DES ÉPREUVES PONCTUELLES
ET DES SITUATIONS D'ÉVALUATION
EN COURS DE FORMATION

Correspondance entre les compétences et les épreuves professionnelles

| Compétences | | CERTIFICATION | |
|--------------------|---|--------------------------------|--------------|
| | | UP1 | UP2 |
| | | EP1 | EP2 |
| | | Préparation d'une intervention | Réalizations |
| C1. | Préparer et organiser son poste de travail | | |
| C2. | Evaluer les besoins en matériaux, matériels et équipements | | |
| C3. | Réaliser des relevés exploitables | | |
| C4. | Respecter les règles d'hygiène et de sécurité | | |
| C5. | Nettoyer, ranger et entretenir le matériel | | |
| C6. | Rendre compte des dysfonctionnements des matériels | | |
| C7. | Consigner une zone de travail | | |
| C8. | Trier et évacuer les déchets vers les zones appropriées | | |
| C9. | Communiquer et rendre compte de son activité | | |
| C10. | Réaliser, un ouvrage simple en maçonnerie | | |
| C11. | Réaliser et mettre en œuvre un ouvrage simple en charpente bois | | |
| C12. | Assurer la mise en service d'une installation sanitaire simple | | |
| C13. | Assurer la maintenance d'une installation électrique domestique | | |

Relations entre les compétences, les activités professionnelles et les unités

| Compétences | Activités | UP1 | UP2 | |
|--|--|---|-----|--|
| C1. Préparer et organiser son poste de travail | A1. Préparer (champ de la maçonnerie | | | |
| C2. Evaluer les besoins en matériaux, matériels et équipements | A6. Préparer (champ de la charpente bois) | | | |
| C3. Réaliser des relevés exploitables | A11. Préparer (champ de l'installation sanitaire et de l'électricité) | | | |
| C4. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité | A2. Réaliser un ouvrage simple A3. Gérer les déchets A4. Entretenir les matériels A5. Echanger des informations | | | |
| C5. Nettoyer, ranger et entretenir le matériel | | | | |
| C6. Rendre compte des dysfonctionnements des matériels | | | | |
| C8. Trier et évacuer les déchets vers les zones appropriées | | | | |
| C9. Communiquer et rendre compte de son activité | | | | |
| C10. Réaliser, un ouvrage simple en maçonnerie | | | | |
| C11. Réaliser et mettre en œuvre un ouvrage simple en charpente bois | | A7. Fabriquer et mettre en œuvre A8. Gérer les déchets A9. Entretenir des matériels A10. Echanger des informations | | |
| C12. Assurer la mise en service d'une installation sanitaire simple | | A12. Assurer le fonctionnement de tout ou partie d'une installation sanitaire simple | | |
| C7. Consigner une zone de travail | A13. Remplacer des composants d'une installation électrique existante domestique | | | |
| C13. Assurer la maintenance d'une installation électrique domestique | | | | |

Dispositions communes aux évaluations

L'évaluation porte sur les compétences du référentiel et pas sur les savoirs. Les savoirs sont mobilisés en tant que ressources de la compétence.

Pour chaque épreuve, l'évaluation s'appuie sur les critères et/ou indicateurs de performance définis dans le référentiel de certification.

Pour effectuer les tâches demandées lors d'une épreuve, le candidat peut avoir à mobiliser d'autres compétences que celles évaluées par l'épreuve. Celles-ci ne sont pas évaluées et si elles ne sont pas maîtrisées, la commission d'interrogation doit apporter son assistance au candidat pour les réaliser.

Épreuves en contrôle en cours de formation (CCF)

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique.

À l'issue de la situation d'évaluation, la commission d'évaluation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour réaliser le travail demandé ;
- l'ensemble des documents produits par le (la) candidat(e) ;
- la fiche d'évaluation ayant conduit à la proposition de la note au jury.

La fiche d'évaluation, mise à jour par l'inspection pédagogique du vice-rectorat, est diffusée aux établissements et aux centres d'examen par le service en charge de l'organisation des examens.

Cette fiche d'évaluation est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Le jury arrête la note.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation, est tenu à la disposition du jury et de l'autorité académique jusqu'à la session suivante.

Épreuve EP1 (Unité UP1)**PREPARATION D'UNE INTERVENTION** (coefficient 5)

+

PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT (coefficient 1)**PRÉPARATION D'UNE INTERVENTION** (coefficient 5)**1. OBJECTIF DE L'ÉPREUVE**

L'épreuve a pour objectif l'évaluation tout ou partie les compétences :

| | |
|------------|--|
| C1. | Préparer et organiser son poste de travail |
| C2. | Evaluer les besoins en matériaux, matériels et équipements |
| C3. | Réaliser des relevés exploitables |

Les indicateurs de performance sont ceux définis par le référentiel de certification

2. CONTENU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve consiste à préparer et organiser l'intervention dans les champs de la maçonnerie, de la charpente bois, du sanitaire et de l'électricité domestique dans le cadre des activités 1, 6 et 11 du référentiel des activités professionnelles

Pour cette épreuve EP1, les candidats(es) seront placés en situation de réaliser tout ou partie les tâches 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 6.1, 6.2, 11.1, 11.2, 11.3 et 11.4 de ces activités.

| Activités | Taches professionnelles |
|--|---|
| 1. Préparation (maçonnerie) | 1.1 Réaliser des relevés simples |
| | 1.2 Préparer l'approvisionnement en matériaux et/ou en matériels à son poste de travail |
| | 1.3 Prendre en compte les consignes verbales ou écrites des tâches à réaliser |
| | 1.4 Inventorier les équipements de protection individuels et collectifs |
| | 1.5 Participer à l'implantation d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage simple |
| 6. Préparation du travail (charpente bois) | 6.1. Participer à la préparation technique d'une réalisation |
| | 6.2. Quantifier les moyens nécessaires (matériaux, petits matériels) |
| 11. Préparation (installation sanitaire et électricité) | 11.1. Organiser son poste de travail |
| | 11.2. Choisir son matériel, ses outils adaptés à la tâche à réaliser |
| | 11.3. Assurer sa sécurité et celle des autres intervenants |
| | 11.4. Déterminer les références et les quantités des matériels à installer |

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

Il est rappelé que l'évaluation se fait sur les compétences ciblées dans toutes leurs dimensions (savoir et savoir-faire) et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

3. MODES DE L'EVALUATION

3.1. Contrôle en cours de formation

La situation d'évaluation est organisée sur le plateau technique de l'établissement de formation par le professeur intervenant dans le domaine de la maçonnerie, la charpente bois, le sanitaire et l'électricité domestique.

Elle consiste à mettre le (la) candidat(e) en situation d'exécuter tout ou partie des tâches professionnelles indiquées en 2 « Contenu de l'épreuve ».

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Il est recommandé de la situer au cours de l'année de la session d'examen.

Un professionnel (tuteur, conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel) est associé à cette évaluation. L'absence du professionnel n'invalide pas l'épreuve.

3.2. Forme ponctuelle (Epreuve pratique, durée 2 heures)

L'épreuve ponctuelle est conforme à l'objectif défini en 1 de l'épreuve ainsi qu'au contenu de l'épreuve défini en 2.

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant intervenant dans le domaine professionnel dans le domaine de la maçonnerie, la charpente bois, le sanitaire et l'électricité domestique;
- un professionnel (tuteur, conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel associé). A défaut, un second enseignant chargé des enseignements en maçonnerie, en charpente bois, en sanitaire et en électricité domestique.

4. EVALUATION

À l'issue de la situation d'évaluation, la commission d'évaluation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour réaliser le travail demandé ;
- l'ensemble des documents produits par le (la) candidat(e) ;
- la fiche d'évaluation ayant conduit à la proposition de note.

La fiche d'évaluation mise à jour par l'inspection pédagogique du Vice-rectorat, est diffusée aux établissements et aux centres d'examens par les services des examens.

Seule cette fiche d'évaluation, à l'exclusion de tout autre document, est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Après examen des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation est tenu à la disposition du jury et de l'autorité académique jusqu'à la session suivante.

1. OBJECTIF DE L'ÉPREUVE

L'objectif est d'évaluer les compétences du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer des mesures de prévention adaptées ;
- Agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

L'évaluation porte notamment sur :

- le respect des étapes de la démarche mise en œuvre ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence des mesures de prévention proposées ;
- l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

2. MODES DE L'ÉVALUATION

3.1. *Contrôle en cours de formation (noté sur 20)*

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation est notée sur 10 points.

Première situation d'évaluation (écrite – 1 heure) : Elle permet en fin de première année de formation l'évaluation par sondage des compétences dans les domaines de la santé, de la consommation et du parcours professionnel. Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le (la) candidat(e) doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième situation d'évaluation : Elle permet au cours de la deuxième année de formation l'évaluation par sondage des compétences relatives à environnement professionnel.

Elle est constituée de deux parties :

- une évaluation écrite d'une durée de 1 heure portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgences. Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel.
- une évaluation pratique prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST. Pour les candidats(es) en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

L'évaluation écrite est notée sur 8 points, l'évaluation pratique sur 2 points.

2.2. *Forme ponctuelle (notée sur 20) 1 heure*

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, correspondant l'une aux domaines de la santé, de la consommation et du parcours professionnel, l'autre à environnement professionnel. Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacun des modules.

Première partie : Le sujet sur 10 points comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le (la) candidat(e) doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième partie : Le sujet comporte lui-même deux parties :

- l'une notée sur 8 points prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ;
- l'autre notée sur 2 points permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

En ce qui concerne l'évaluation d'un risque professionnel, elle pourra porter sur un risque dont l'étude n'est pas obligatoire. Dans ce cas, le (la) candidat(e) disposera de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

Épreuve EP2 (Unité UP2)

RÉALISATIONS (coefficient 8)

Situation 1 : Champ de la maçonnerie (coefficient 4)

Situation 2 : Champ de la charpente bois, de l'installation sanitaire et de l'électricité (coefficient 4)

Situation 1 : Champ de la maçonnerie (coefficient 4)

1. OBJECTIF DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif l'évaluation tout ou partie des compétences :

| | |
|------------|---|
| C4. | Respecter les règles d'hygiène et de sécurité |
| C5. | Nettoyer, ranger et entretenir le matériel |
| C6. | Rendre compte des dysfonctionnements des matériels |
| C8. | Trier et évacuer les déchets vers les zones appropriées |
| C9. | Communiquer et rendre compte de son activité |
| C10 | Réaliser, un ouvrage simple en maçonnerie |

Les indicateurs de performance sont ceux définis par le référentiel de certification

2. CONTENU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve consiste à réaliser un ouvrage de maçonnerie simple dans le cadre des activités 2, 3, 4 et 5 du référentiel des activités professionnelles

Pour cette épreuve EP2, les candidats(es) seront placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 4.1 et 5.1 de ces activités.

| Activités | Taches professionnelles |
|--------------------------------------|--|
| 2. Réaliser un ouvrage simple | 2.1 Confectionner et mettre en place une armature |
| | 2.2 Fabriquer et mettre en place un coffrage |
| | 2.3 Confectionner et mettre en place un béton courant |
| | 2.4 Réaliser des petits ouvrages en maçonnerie |
| | 2.5 Réaliser des enduits en mortier hydraulique |
| | 2.6 Réaliser une chape |
| | 2.7 Nettoyer et ranger les matériels en fin de tâche |
| 3. Gérer les déchets | 3.1 Identifier, trier les déchets et les fluides en vue de leur évacuation ou de leur réemploi |
| 4. Entretenir les matériels | 4.1 Réaliser l'entretien du matériel utilisé |
| 5. Echanger des informations | 5.1 Rendre compte de son activité, de ses besoins, de ses difficultés |

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

Il est rappelé que l'évaluation se fait sur les compétences ciblées dans toutes leurs dimensions (savoir et savoir-faire) et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

3. MODES DE L'ÉVALUATION

3.1. Contrôle en cours de formation

La situation d'évaluation est organisée sur le plateau technique de l'établissement de formation par le professeur intervenant dans le domaine de la maçonnerie ;

Elle consiste à mettre le (la) candidat(e) en situation d'exécuter tout ou partie des tâches professionnelles indiquées en 2 « Contenu de l'épreuve ».

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Il est recommandé de la situer au cours de l'année de la session d'examen.

Un professionnel (tuteur, conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel) est associé à cette évaluation. L'absence du professionnel n'invalide pas l'épreuve.

3.2. Forme ponctuelle (Épreuve pratique, durée 4 heures)

L'épreuve ponctuelle est conforme à l'objectif défini en 1 de l'épreuve ainsi qu'au contenu de l'épreuve défini en 2.

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant intervenant dans le domaine professionnel dans le domaine de la maçonnerie;
- un professionnel (tuteur, conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel associé). A défaut, un second enseignant chargé des enseignements en maçonnerie.

4. ÉVALUATION

À l'issue de la situation d'évaluation, la commission d'évaluation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour réaliser le travail demandé ;
- l'ensemble des documents produits par le (la) candidat(e) ;
- la fiche d'évaluation ayant conduit à la proposition de note.

La fiche d'évaluation mise à jour par l'inspection pédagogique du Vice-rectorat, est diffusée aux établissements et aux centres d'examens par les services des examens.

Seule cette fiche d'évaluation, à l'exclusion de tout autre document, est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Après examen des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation est tenu à la disposition du jury et de l'autorité académique jusqu'à la session suivante.

Situation 2 : Champ de la charpente bois, de l'installation sanitaire et de l'électricité (coefficient 4)

1. OBJECTIF DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif l'évaluation tout ou partie les compétences :

| | |
|-------------|---|
| C11. | Réaliser et mettre en œuvre un ouvrage simple en charpente bois |
| C12. | Assurer la mise en service d'une installation sanitaire simple |
| C7. | Consigner une zone de travail |
| C13. | Assurer la maintenance d'une installation électrique domestique |

Les indicateurs de performance sont ceux définis par le référentiel de certification

2. CONTENU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve consiste à fabriquer et mettre en œuvre une charpente bois, d'assurer le fonctionnement de tout ou partie d'une installation sanitaire simple, et de remplacer des composants d'une installation électrique existante domestique dans le cadre des activités 7, 8, 9, 10, 12 et 13 du référentiel des activités professionnelles

Pour cette épreuve EP2, les candidats(es) seront placés en situation de réaliser tout ou partie les tâches 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 9.1, 10.1, 12.1, 12.2, 12.3, 13.1, 13.2, 13.3 et 13.4 de ces activités.

| Activités | Taches professionnelles |
|--|---|
| 7. Fabriquer et mettre en œuvre | 7.1. Organiser la zone de travail et de stockage |
| | 7.2. Débiter et assembler tout ou partie un ouvrage |
| | 7.3. Réceptionner l'ouvrage livré et le support |
| | 7.4. Poser tout ou partie un ouvrage |
| 8. Gérer les déchets | 8.1. Identifier, trier les déchets et les fluides en vue de leur évacuation ou de leur réemploi |
| 9. Entretien des matériels | 9.1. Réaliser l'entretien du matériel utilisé |
| 10. Echanger des informations | 10.1. Rendre compte de son activité, de ses besoins, de ses difficultés |
| 12. Assurer le fonctionnement de tout ou partie d'une installation sanitaire simple | 12.1. Vérifier le matériel livré |
| | 12.2. Déposer et remplacer des éléments sanitaires |
| | 12.3. Réparer une installation existante |
| 13. Remplacer des composants d'une installation électrique existante domestique | 13.1. Consigner sa zone de travail |
| | 13.2. Remplacer un composant (hors tableau) d'une installation électrique domestique |
| | 13.3. Assurer les conditions de son intervention en toute sécurité |
| | 13.4. Diagnostiquer des pannes courantes d'une installation électrique domestique |

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

Il est rappelé que l'évaluation se fait sur les compétences ciblées dans toutes leurs dimensions (savoir et savoir-faire) et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

3. MODES DE L'ÉVALUATION

3.1. Contrôle en cours de formation

La situation d'évaluation est organisée sur le plateau technique de l'établissement de formation par le professeur intervenant dans le domaine de la charpente bois, le sanitaire et l'électricité domestique.

Elle consiste à mettre le (la) candidat(e) en situation d'exécuter tout ou partie des tâches professionnelles indiquées en 2 « Contenu de l'épreuve ».

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Il est recommandé de la situer au cours de l'année de la session d'examen.

Un professionnel (tuteur, conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel) est associé à cette évaluation. L'absence du professionnel n'invalide pas l'épreuve.

3.2. Forme ponctuelle (Épreuve pratique, durée 4 heures)

L'épreuve ponctuelle est conforme à l'objectif défini e 1 de l'épreuve ainsi qu'au contenu de l'épreuve défini en 2.

La commission d'évaluation est composée de deux membres :

- un enseignant intervenant dans le domaine professionnel dans le domaine de la charpente bois, le sanitaire et l'électricité domestique;
- un professionnel (tuteur, conseiller de l'enseignement technique ou autre professionnel associé). A défaut, un second enseignant chargé des enseignements en charpente bois, en sanitaire et en électricité domestique.

4. ÉVALUATION

À l'issue de la situation d'évaluation, la commission d'évaluation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour réaliser le travail demandé ;
- l'ensemble des documents produits par le (la) candidat(e) ;
- la fiche d'évaluation ayant conduit à la proposition de note.

La fiche d'évaluation mise à jour par l'inspection pédagogique du Vice-rectorat, est diffusée aux établissements et aux centres d'examens par les services des examens.

Seule cette fiche d'évaluation, à l'exclusion de tout autre document, est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Après examen des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation est tenu à la disposition du jury et de l'autorité académique jusqu'à la session suivante.

Épreuve EG1 (Unité UG1)

FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (Coefficient 3)

FRANÇAIS

L'enseignement du français dans les classes préparatoires au CPAP mène à leur terme les exigences de l'enseignement du français en collège : la maîtrise de l'expression orale et écrite, l'affirmation d'une identité culturelle fondée sur le partage de connaissances, de valeurs et de langages communs.

Dans cette perspective, la connaissance de la langue et sa mise en pratique dans les activités d'expression orale, de lecture et d'écriture sont à la fois moyens et finalités.

En lien avec les autres enseignements généraux et avec les enseignements professionnels, le programme de français contribue à l'acquisition d'une culture commune. Les problématiques et les supports qu'il propose croisent un enseignement pluridisciplinaire de l'histoire des arts qui s'inscrit dans le prolongement du collège.

I - Finalités

L'enseignement du français en CPAP vise l'acquisition de quatre compétences :

- entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer ;
- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire ;
- devenir un lecteur compétent et critique ;
- confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.

II - Capacités

La compréhension de soi, du monde environnant, de l'univers professionnel, de la Cité, prend appui sur les capacités suivantes :

Savoir organiser sa pensée, savoir réfléchir

Savoir lire, savoir écrire

Savoir s'exprimer à l'oral et à l'écrit, savoir écouter

Savoir puiser dans les productions littéraires et culturelles

III - Attitudes

- Accepter d'entrer dans l'échange oral.
- Mettre son expérience à distance par la lecture et l'écriture.
- Être curieux de l'expérience des autres à travers les livres, les films, les images.
- Être conscient de la diversité de la communauté humaine, des codes et des usages sociaux.
- S'intéresser à l'actualité.
- Accepter de relire et de réécrire pour progresser et mener un projet à son terme.

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE - ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Capacités

Les élèves, les apprentis ou les adultes en formation doivent acquérir les capacités suivantes :

Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace

En histoire

- Dater des faits importants relatifs à la situation
- Dater des faits et les situer dans un contexte chronologique
- Distinguer temps long et temps court

En géographie

- Localiser une situation par rapport à des repères : pays, continent, domaine bioclimatique
- Lire différents types de cartes

Mettre en œuvre des démarches et des connaissances

En histoire

- Raconter un événement historique
- Caractériser un personnage et son action en rapport avec la situation étudiée

En géographie

- Décrire une situation géographique
- Caractériser une situation géographique

Capacités communes

- Montrer en quoi la situation étudiée est caractéristique du sujet d'étude
- Expliquer le contexte, le rôle des acteurs et les enjeux de la situation étudiée
- Mémoriser et restituer les principales connaissances et notions
- Utiliser un vocabulaire spécifique
- Confronter des points de vue et exercer un jugement critique

L'enseignement moral et civique a pour objectif de permettre aux élèves de saisir les enjeux moraux et civiques de l'appartenance d'une part à un État de droit garant des libertés individuelles et collectives et de l'égalité entre tous les citoyens, d'autre part à une société démocratique contemporaine. Les élèves réfléchiront aux principes de liberté, d'égalité, de justice et à la manière de concilier l'intérêt général et les droits de la personne, avec les contradictions qui peuvent survenir et au lien qui existe entre société démocratique et société de l'information.

Pour chaque thème, les questions éthiques et civiques sont étroitement liées et aucune de ces dimensions ne doit être négligée. Les connaissances sont abordées en vue des compétences à acquérir. Les suggestions de pratiques de classe sont indicatives. Trois démarches sont néanmoins privilégiées pour la mise en œuvre de cet enseignement auquel contribuent toutes les disciplines : le débat argumenté, le dossier documentaire type contrôle en cours de formation (CCF) d'histoire et géographie et le partenariat. La démarche de la constitution des dossiers documentaires de type CCF déjà pratiquée en histoire et géographie, offre l'occasion de travaux interdisciplinaires sur des questions morales et civiques. On peut également envisager une articulation avec des problématiques du programme de français et des sujets d'étude et des situations en histoire et géographie.

1. OBJECTIFS

L'épreuve de français, d'histoire – géographie et d'enseignement moral et civique permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier le niveau de maîtrise de la langue.

2. MODALITÉS D'ÉVALUATION

2.1. Évaluation par CCF :

L'épreuve de français, d'histoire – géographie et d'enseignement moral et civique est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie et enseignement moral et civique.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation évaluent des compétences complémentaires à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note sur 20 est établie. La note définitive est arrêtée par le jury.

A - Première situation d'évaluation

Première partie (français)

Le (la) candidat(e) rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

- Dans la première étape, le (la) candidat(e) rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui, soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.).
- Dans la deuxième étape, le (la) candidat(e) reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes ou d'une grille de correction ou à l'aide d'un nouveau support textuel ou d'un didacticiel d'écriture... Cette étape est individuelle ou collective.

- Dans la troisième étape, le (la) candidat(e) finalise sa production à l'aide d'un traitement de texte.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

Seconde partie (histoire – géographie, enseignement moral et civique)

Le (la) candidat(e) présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (texte, image, tableau de chiffres, carte...). Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation d'évaluation¹ est l'histoire, la dominante du dossier de la situation d'évaluation 2 est la géographie, et inversement. Un de ces documents comporte une dimension civique en lien avec le programme d'enseignement moral et civique.

Le (la) candidat(e) présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le (la) candidat(e) justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible d'un membre de l'équipe pédagogique.

B - Seconde situation d'évaluation

Première partie (français)

Le (la) candidat(e) répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

Seconde partie (histoire – géographie, enseignement moral et civique)

Se référer à la seconde partie de la situation n° 1. Seule la dominante change (histoire ou géographie, enseignement moral et civique).

2.2. Évaluation par épreuve ponctuelle – 2 heures + 15 minutes.

Les deux parties de l'épreuve qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

Première partie (français). 2 heures

Le (la) candidat(e) répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes), soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

Seconde partie (histoire – géographie, enseignement moral et civique). 15 min

Le (la) candidat(e) se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (texte, image, tableau de chiffres, carte...). Un de ces documents comporte une dimension civique en lien avec le programme d'enseignement moral et civique.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers.

Le (la) candidat(e) présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le (la) candidat(e) justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le (la) candidat(e) peut néanmoins passer l'épreuve.

1. MODES D'ÉVALUATION

1.1. Évaluation par contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques et chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Les premières séquences sont organisées au cours du troisième trimestre de la première année. Les secondes séquences sont organisées au cours du troisième trimestre de la seconde année. A l'issue des dernières séquences, une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des compétences du référentiel. Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel.

Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec les sciences physiques et chimiques, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le (la) candidat(e) porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

1.2. Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'épreuve d'une durée de deux heures, notée sur 20 points, comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

- Partie Mathématiques (notée sur 10 points) : 1 heure

- Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel de CPAP.
- Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- Partie Sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet doit porter sur des champs différents de la Physique et de la Chimie. Il se compose de deux parties :

Première partie

Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le (la) candidat(e), par exemple à :

- montrer ses connaissances ;
- relever des observations pertinentes ;
- organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le (la) candidat(e) est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.
- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Calculatrices et formulaires

- L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.
- Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

Remarques sur la correction et la notation

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.
- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.
- Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

Épreuve EG3 (Unité UG3)

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (coefficient 1)

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Épreuve EF (Unité UF)

ÉPREUVE FACULTATIVE LANGUE VIVANTE

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image), soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

ANNEXE III

ORGANISATION DE LA FORMATION

ANNEXE III.a.

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

1. VOIE SCOLAIRE

La durée de la formation en milieu professionnel est de **12 semaines** réparties sur les deux années de formation.

La période de formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre le responsable de l'organisation (entreprises, collectivités...) accueillant l'élève et le chef d'établissement scolaire où ce dernier est scolarisé. Cette convention doit être conforme à la convention type définie par les arrêtés en vigueur :

Code de l'éducation, notamment ses articles L. 331-1 à 4, D. 337-1 à D. 337-14, D. 337-16 à D. 337-30, D. 337-32 à D. 337-44, D. 337-46 à D. 337-74, D. 337-76 à D. 337-111 et D. 337-113 à D. 337-160 applicables en Polynésie française ;

Le code du travail de la Polynésie française notamment la Partie IV-santé et sécurité au travail - Livre Ier dispositions générales notamment les articles A.4152-31 à A.4152-30 ;

Arrêté n°732 CM du 17 juin 1987 modifié portant organisation administrative et financière des établissements publics territoriaux d'enseignement ;

La délibération du conseil d'établissement approuvant la convention-type et autorisant le chef d'établissement à conclure au nom de l'établissement toute convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel conforme à la convention-type.

La période de formation en milieu professionnel doit assurer la continuité de la formation et permettre à l'élève de compléter et de renforcer ses compétences. Elle fait l'objet d'une planification préalable de manière à maintenir la cohérence de la formation. Elle doit être préparée en liaison avec tous les enseignements.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les deux années en tenant compte :

- des contraintes matérielles des établissements d'accueil et des établissements scolaires ;
- des objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes ;
- des cursus de formation.

En cas d'impossibilités avérées de suivi des PFMP, il est recommandé aux établissements de mettre en place une PFAP (Période de formation en activité professionnelle) au sein de leurs établissements.

Cette PFAP remplit les mêmes attentes qu'une PFMP. Dans ce cas, les activités professionnelles sont celles inscrites dans le RAP. Les plateaux techniques sont utilisés à cet effet.

Des professionnels seront associés à la définition, à la conduite et à l'évaluation de cette PFAP.

Les professeurs d'enseignement professionnel encadrent les élèves en PFAP.

1.1. Résultats attendus

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ;
- de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement;
- d'utiliser des matériels d'intervention ou des outillages spécifiques ;
- de s'approprier les démarches qualité mises en place dans l'entreprise ;
- de mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec tous les services;
- de prendre conscience du rôle de tous les acteurs et des services de l'entreprise.

1.2 Modalités d'intervention des professeurs

L'équipe pédagogique, dans son ensemble, est concernée par les périodes de formation en milieu professionnel. La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation.

1.3 Contenus et activités

Pendant chaque période de formation en milieu professionnel, les activités sont organisées et suivies par le tuteur qui assure cette mission conjointement avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation.

L'élève peut être mobilisé sur toutes les tâches des activités définies dans le référentiel des activités professionnelles. Ces activités peuvent aussi être mises à profit pour le travail de compétences d'enseignement général et en particulier celles liées aux enseignements généraux liés à la spécialité.

Pour chacune des périodes de formation, un contrat individuel de formation est préalablement négocié et établi entre le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève. Ce contrat, formalisé par une annexe pédagogique à la convention, précise :

- les activités professionnelles déjà abordées en centre de formation et leur niveau d'autonomie;
- les activités professionnelles prévues pour la PFMP considérée.

1.4 Évaluation

Au terme de chaque période de formation en milieu professionnel :

- un bilan de compétence, établi conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique ou son représentant est consigné dans un livret de suivi et d'évaluation, en présence du candidat.

2. VOIE DE L'APPRENTISSAGE

La durée de la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise.

La formation des apprentis se déroule selon une alternance (CFA / Entreprise) étudiée et mise en œuvre conjointement par l'équipe pédagogique et le maître d'apprentissage.

De manière à établir la cohérence du déroulement de la formation, les objectifs et les modalités de déroulement des apprentissages et des évaluations des acquis des apprentis font l'objet d'un contrat de formation individuel préalablement négocié et établi entre le maître d'apprentissage, l'équipe pédagogique et l'apprenti.

Évaluation

À l'issue de chaque période en entreprise :

- l'apprenti renseigne son livret de suivi par un inventaire des situations de travail vécues en entreprise et une présentation concise des activités professionnelles réalisées ;
- cet inventaire, visé par le maître d'apprentissage, atteste que les activités consignées correspondent à celles confiées à l'apprenti au cours de sa formation en entreprise ;

Des bilans de compétences réguliers sont effectués conjointement par le formateur du CFA et le maître d'apprentissage afin de préparer l'évaluation relative à l'épreuve EP2.

3. VOIE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de 8 semaines. Toutefois, les candidats(es) de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activités du diplôme.

4. POSITIONNEMENT

La durée minimale de formation en entreprise pour les candidats(es) positionnés est de:

- 8 semaines pour les candidats(es) issus de la voie scolaire;
- 4 semaines pour les candidats(es) issus de la formation professionnelle continue.

ANNEXE IV

TABLEAUX DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLOME

IV.a. CAPD / CPAP

Ces tableaux n'ont de valeur qu'en termes d'équivalence d'épreuves entre l'ancien diplôme et le nouveau pendant la phase transitoire où certains candidats peuvent garder le bénéfice des notes de certaines épreuves. En aucun cas, il ne signifie une correspondance point par point entre les contenus d'épreuve.

| | | | |
|---|--|---|--------|
| Certificat d'aptitude professionnelle au développement Spécialité : Construction et entretien des bâtiments (opt2) Défini par l'arrêté ministériel du 17 mars 1983 Dernière session 2018 | | Certificat d'aptitudes professionnelles Spécialité : Polyvalent du bâtiment Créé par le présent arrêté Première session 2018 | |
| Epreuves ou sous épreuves | Axes | Epreuves ou sous épreuves | Unités |
| Unités professionnelles | | | |
| Axe pratique professionnel | 3 ^{ème} et 4 ^{ème} axes | EP1 Préparation en vue de réalisations | UP1 |
| Axe connaissances professionnelles | | EP2 Réalisations | UP2 |
| Unités d'enseignement général | | | |
| Axe social | 1 ^{er} axe | EG1 – Français et histoire - géographie, enseignement moral et civique | UG1 |
| Axe maths-sciences | 2 ^{ème} axe | EG2 – Mathématiques -sciences | UG2 |
| | | EG3 – Éducation physique et sportive | UG3 |
| | | Épreuve facultative : Langue vivante | UF |